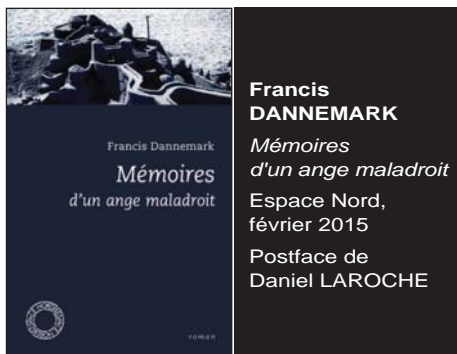


ESPACE NORD

Dans une vieille maison au bord de la mer du Nord, un homme âgé raconte son histoire ou, plus exactement, ses histoires. Combien de vies a-t-il vécues en traversant l'Europe de l'après-guerre ? Il en livre des bribes énigmatiques à l'homme et à la femme qu'il a engagés pour rédiger ses mémoires. Mais le travail n'avance guère, et nous assistons à une curieuse enquête : les protagonistes se font promeneurs parmi les objets du souvenir, agendas, carnets, lettres...

Avec un détachement qui n'exclut ni la compassion, ni la tendresse, Hermann jette sur son existence et sur le monde un regard plus amusé que nostalgique. Peut-être sait-il qu'il n'a pas dit son dernier mot... D'ailleurs, ne faudrait-il pas composer sa vie comme un château de sable ?

Ce roman de **Francis DANNEMARK** est à présent disponible en poche. **entrées livres** avait rencontré l'auteur en janvier 2012 (voir n°65, pp. 8-9).



Francis DANNEMARK
Mémoires d'un ange maladroît
Espace Nord, février 2015
Postface de Daniel LAROCHE

concours

Gagnez un exemplaire du livre ci-dessus en participant en ligne, avant le 25 avril, sur :

www.entrees-libres.be > concours

Les gagnants du mois de janvier sont :

Christian COLLETTE
François CONSTANT
Ludovic MARLIER
Stéphanie MICHAUX
Colette PIRET

DROIT DISCIPLINAIRE

TROIS QUESTIONS À NATHALIE DASNOY-SUMELL

Un enseignant que des élèves accusent de défendre des idées d'extrême-droite, un autre qui drague ses élèves sur les réseaux sociaux... La sentence populaire est immédiate : « *Il faut les virer !* » Avec son livre, **Nathalie DASNOY-SUMELL**, conseillère au Service Juridique du SeGEC, remet les pendules à l'heure. On ne sanctionne pas n'importe comment, ni sur base de rumeurs. Sauf faute grave, la sanction est souvent le dernier stade d'un long processus au cours duquel ont d'abord été tentés le dialogue, la médiation, ou encore l'accompagnement pédagogique.

Ça parle de quoi ?

Nathalie DASNOY-SUMELL : Dans l'enseignement, lorsqu'on est nommé, tout n'est pas permis pour autant. Il existe un régime disciplinaire qui fait que si un enseignant, un éducateur, une direction ou un agent de centre PMS commet des manquements, il peut se voir sanctionné par le Pouvoir organisateur. Ce droit disciplinaire est peu connu, mais il s'est beaucoup développé ces derniers temps, non seulement dans une application accrue, mais également dans la procédure qui s'est vue renforcée, surtout quant au respect des droits de chacun et des droits de la défense.

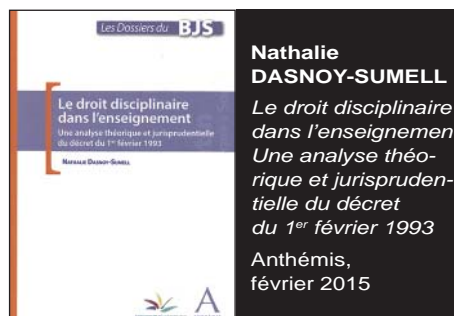
Mais encore ?

NDS : Le livre pose le décor, à savoir le fondement légal de la relation contractuelle de travail entre les membres du personnel de l'enseignement et leur employeur PO. Cette relation un peu hybride, puisqu'on a en même temps un contrat et un statut qui règle la situation administrative et pécuniaire, induit, dans le chef du PO, la possibilité d'exercer son pouvoir disciplinaire. Les sanctions vont du simple rappel à l'ordre au licenciement pour faute grave, avec une gradation intermédiaire. La sanction disciplinaire en tant que telle n'est pas un outil de management. Elle doit être l'ultime réponse en cas de problème.

Le livre rappelle également les bases légales qui régissent l'enseignement dans nos établissements (Pacte scolaire, Décret Missions, etc.). Il comprend encore une description de la procédure disciplinaire, avec toutes les étapes et les grands principes auxquels il faut veiller (respect des droits de la défense, proportionnalité de la sanction et sa légalité). Il regroupe, enfin, une série d'exemples concrets illustrant les grands manquements à sanctionner (insubordination, non-respect de la hiérarchie, mauvais usage des réseaux sociaux, fautes de gestion, détournements de fonds, relations inadéquates, ivresse au travail, violence à l'égard des élèves, manquements pédagogiques, insuffisances professionnelles), et des extraits d'avis de chambres de recours.

Pour qui ?

NDS : Cette publication est destinée aux avocats amenés à intervenir dans ce genre d'affaires, mais aussi aux directeurs, aux PO et aux membres du personnel, ainsi qu'à toute personne intéressée par les valeurs véhiculées dans l'enseignement. Elle n'est pas réservée exclusivement à des spécialistes du droit de l'enseignement. **Marie-Noëlle LOVENFOSSE**



Nathalie DASNOY-SUMELL
Le droit disciplinaire dans l'enseignement
Une analyse théorique et jurisprudentielle du décret du 1er février 1993
Anthémis, février 2015